**XTERRA TRANSTAHITIENNE**
**Samedi 30 août 2025**

# La TRANS TAHITIENNE

# REGLEMENT RUN&BIKE

*Version du 05/08/2025*

XTERRA

TAHITI MOOREA

Épreuve organisée par l'Association VSOP – XO et FENUA EVENTS du 30 août 2025

**Article 1er : La Manifestation**

L'association VSOP XO et la société FENUA EVENTS coorganisent la XTERRA TRANSTAHITIENNE RUN & BIKE le SAMEDI 30 AOUT 2025 sur l'île de TAHITI.
La XTERRA TRANSTAHITIENNE RUN & BIKE est organisée sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTri).

**Article 2 – Le Comité de course**

Il se compose du directeur de course, du président de l'association VSOP XO ou de son représentant, de l'arbitre principal de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

**Article 3 – La course**

- La XTERRA TRANSTAHITIENNE – RUN & BIKE

La distance est définie dans le présent règlement est donnée à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment.

**Article 4 – Déroulement de l'épreuve**

**Samedi 30 août 2025 :**
La XTERRA TRANSTAHITIENNE RUN & BIKE : distance L (40 km) / 1350 D+ / **départ 8h30** / Binôme, à partir de la catégorie Junior : athlètes nés(e) en 2007 et avant (18 ans mini dans l'année)

Le départ sera donné au niveau du stade de football près de la Mairie de Teva I Uta, TAHITI pour une arrivée au terrain de football de Papenoo, TAHITI.
Cut OFF pour une durée de course maximale de 9h00, soit une arrivée à 17h30.

**Article 5 - Participation**

La XTERRA TRANSTAHITIENNE RUN & BIKE est ouverte à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgés de 18 ans dans l'année 2025 (nés en 2007 et avant).

Le retrait du dossard est subordonné au fait que le dossier du participant créé lors de l'inscription en ligne soit valide et complet. Le jour de la compétition, les inscriptions non payées ou incomplètes (CM invalide, auto- questionnaire manquant) ne seront pas prises en compte. Aucun remboursement ne sera possible dans ce cas.

**Article 6 – Modalités d'inscription**

Les inscriptions se font depuis le site www.fenuamoove.com. L'athlète remplit son formulaire d'inscription en ligne et joint à son dossier en ligne les justificatifs nécessaires à la validation de son inscription. Une fois le dossier complet, l'athlète peut effectuer le paiement en ligne. Le paiement ne peut

MARAMA NUI
ATU I AVEI
POWERADE ROTUI TOUT LE PLAISIR DU FRUIT Tahiti

se faire que par carte bancaire.

La date limite pour s'inscrire est fixée au **dimanche 10 août 2025 à 23h59** (Heure locale Tahiti).

Suite à l'inscription, et avant la date limite de clôture, si vous souhaitez basculer sur l'épreuve de trail la différence du montant devra être réglée à l'organisation pour valider le changement d'épreuve.

Après la validation de l'inscription (dossier complet et paiement), aucune demande d'annulation et de remboursement ne sera pris en compte ; à l'exception des athlètes qui auront souscrit à l'assurance annulation d'un montant de 2000 F Cfp. Ils pourront seulement annuler et bénéficier d'un remboursement (voir conditions plus bas).

L'Assurance Annulation permet à tout athlète y ayant souscrit d'être remboursé(e) de la totalité de ses frais d'inscription sans justificatif, 24h au maximum avant la date de la compétition. La demande d'annulation peut être effectuée jusqu'au mercredi 27 août 2025 à 23h59 en envoyant un mail (date et heure faisant foi) à l'adresse suivante : contact@fenuamoove.com
Dès lors qu'un athlète récupère son pack de course, il ne peut plus prétendre à l'utilisation de son assurance annulation.

Les athlètes n'ayant pas souscrit à l'assurance annulation ne pourront pas être remboursé, ni transféré, ni reporté sur une autre course ou autre édition.

| **Description** | **Date** |
|---|---|
| **Ouverture des inscriptions** | 1er mai 2025 |
| **1ère majoration** | 1er juillet 2025 |
| **2e majoration** | 1er août 2025 |
| **Clôture des inscriptions** | 10 août 2025 |
| **Retrait des dossards** | 26 & 27 août 2025 |

**Aucune inscription incomplète ne sera acceptée, ni même traitée.**

**Tarifs évolutifs** - *Le tarif d'inscription correspond au tarif pour le binôme)*

| **EPREUVE** | **Tarif du 01/05/2025 au 30/06/2025** | | **Tarif du 01/07/2025 au 31/07/2025** | | **Tarif du 01/08/2025 au 10/08/2025** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **RUN & BIKE** | 15 000 F CFP | 125,70 € | 18 000 F CFP | 150.84 € | 21 000 F CFP | 176 € |

Pour les non-licenciés à la Fédération Tahitienne de Triathlon, à ces tarifs seront ajoutés 2000 XPF. Cette somme supplémentaire est récoltée entièrement par la FTTri et correspond à la licence journalière pour couvrir l'athlète en cas d'accident.

Pour les non-licencié(e)s à la FTTri (Fédération Tahitienne de Triathlon), il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention « non-contre-indication à la pratique de la course à pied ET du cyclisme en compétition », ou « non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition » ou « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » ou « non contre-indication à la pratique du Run&Bike en compétition ». La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi (auto-questionnaire à déclarer chaque année via l'arrêté) pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour

les personnes de plus de 50 ans.

Athlètes étrangers :

Les athlètes étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non-**contre-indication à la pratique du triathlon en compétition ou de la course à pied en compétition »**, même s'ils sont détenteurs d'une licence de compétition émise par une fédération affiliée à Word Triathlon . Il doit être rédigé en anglais ou traduit en français, dater de moins d'un an à la date de la course et être fourni obligatoirement sur le site d'inscription
« www.fenuamoove.com » (la photocopie sera acceptée).

**Article 7 – Dossard – Sacs de course**

Les sacs de course contenant les dossards seront à retirer, sur présentation de la carte de retrait du dossard à Decathlon le mardi 26 et mercredi 27 août 2025 de 7h30 à 17h. *(Attention: Lieu, dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés).*

Il n'y aura pas de retrait de dossard le jour de la course. Le sac de course contient :

**Épreuve « RUN & BIKE » :** 15 000 XPF en duo, l'inscription donne droit à :
- le book de l'athlète
- un dossard nominatif pucé
- un tote bag
- un jersey
- une médaille finisher (remise à l'arrivée uniquement au finisher)

**Article 8 – Format de l'épreuve et parcours**

Nous vous rappelons que la XTERRA TRANSTAHITIENNE RUN & BIKE est une course réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. Le parcours requière une certaine habilité technique. L'athlète doit pratiquer régulièrement le VTT et la course à pied afin de maîtriser le dénivelé et les descentes techniques.

La course se déroule en une seule étape en binôme, au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires (Cut-Off).

Le Run&Bike est une épreuve basée sur le partage, la convivialité et l'esprit d'équipe.

Le Run&Bike consiste à alterner course à pied et vélo par équipe de 2 athlètes en ne disposant que d'un seul vélo. La permutation des équipiers est libre avec possibilité de ne pas rester groupés.
En dehors de l'arrivée, au moins une zone de regroupement par tour (présence des deux coéquipiers et du vélo dans la zone prévue) devra être mise en place par l'organisateur.

Tout le long du parcours, l'organisation mettra en place des contrôles pour surveiller les règles suivantes : La transition du vélo se fait à la selle, il est interdit de poser le vélo au sol, partir en course à pied pendant que l'équipier récupère le vélo.

Les participants doivent respecter les prescriptions de la loi sur la circulation routière.

MARAMA NUI
POWERADE ROTUI TOUT LE PLAISIR DU FRUIT Tahiti

Les organisateurs ne règlent pas le trafic routier et les concurrents doivent se comporter en usagers normaux de la route.

Leur responsabilité personnelle demeure engagée.

Le parcours définit dans le présent règlement est donné à titre indicatif, et est susceptible d'être modifié à tout moment.

## SÉCURITÉ

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de Médecin, de Secouristes (FPPC), et les Sapeurs-Pompiers de la Commune de TEVA I UTA. Ils seront équipés de véhicules 4x4 et ambulances. Plusieurs points de ravitaillement seront installés sur le parcours.
Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition.
Exemples : casques audio, lecteurs MP3 ou radios.

## BALISAGE

Le balisage sera assuré avec des panneaux de direction (réutilisables), de la rubalise biodégradable. Des aiguilleurs bénévoles seront présents aux points jugés problématiques. Un serre-file sera présent pour sécuriser et fermer la course.

Des pointages manuels et électroniques (grâce à la puce située dans le dossard du coureur) seront mis en place aux points de passages stratégiques afin de garantir que les coureurs ont bien réalisé la totalité du parcours. Tout manquement à un pointage entraînera la disqualification du coureur. Il sera procédé à une

MARAMA NUI
ATU I AVEI
POWERADE
ROTUI
TOUT LE PLAISIR DU FRUIT Tahiti

vérification minutieuse avant la validation des résultats.

## DÉPASSEMENT

L'équipe se faisant dépasser doit céder le passage à l'équipe la rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement. Il est de la responsabilité de l'équipe la plus rapide de dépasser en toute sécurité. Les coureurs plus lents doivent céder le passage à l'équipe les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible. Dans l'éventualité une équipe essaye de prendre la tête, les coureurs n'ont pas à céder leur position à l'autre équipe. Toutefois, une équipe ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'une autre équipe.

## VÉRIFICATION DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE / CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et du contrôle de conformité du vélo. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire décrit dans l'article VII du présent règlement ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Aucun remboursement n'est dû par l'organisation en cas de disqualification pour non-respect du présent règlement.

Le vélo utilisé est de type VTT. Chaque équipe n'aura le droit d'utiliser qu'un seul et même VTT.

## ASSISTANCE

Le vélo est mû par la seule force musculaire des participants (aucune assistance autorisée).

Aucune assistance, ni accompagnement d'un autre vélo extérieur, n'est autorisée le long du parcours.

Les athlètes évoluent en totale autonomie. Toutefois, une assistance limitée n'est tolérée que de la part d'un autre athlète concourant dans la même épreuve. Toute assistance, dépannage ou entraînement par des personnes en véhicules extérieurs à l'épreuve sont interdits (y compris sur la ligne d'arrivée). Cela entraînera la disqualification de l'équipe.

## BARRIÈRES HORAIRES (CUT-OFF = TEMPS LIMITE)

Afin de garantir la sécurité de tous les athlètes, il est mis en place des barrières horaires dites cut-off pour éviter que des coureurs ne soient encore sur le parcours la nuit tombée. Le temps de coupure limite est de 9h00 et sera rappelé lors du briefing de course avant le départ.

Une fois le temps limite atteint, tous les coureurs encore présents sur la partie en amont du parcours seront déclarés hors course.

L'organisateur se réserve le droit de supprimer ou de modifier les barrières horaires (cut-off) en cas de force majeure ou de toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des coureurs.

**Article 9 – Disqualification et abandon**

MARAMA NUI
POWERADE ROTUI TOUT LE PLAISIR DU FRUIT Tahiti

Aucun remboursement n'est dû par l'organisation en cas de disqualification pour non-respect du présent règlement ou d'abandon. L'abandon d'un des deux équipiers entraîne automatiquement la mise hors course de l'équipe. Il est strictement interdit à un co-équipier de terminer la course seul.

## LES DOSSARDS

Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Les dossards doivent être portés sur le devant du corps. En cas de non-respect de cette règle, il sera demandé à l'équipe de se mettre en conformité – si cela n'est pas fait l'équipe sera disqualifiée.

## RESPECT DES PARCOURS

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un coureur est tenu de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe au coureur de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des antennes placées à certains points de passage permettront de s'assurer du respect du parcours par tous les coureurs.

Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude antisportive constatée par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive).

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute personne ayant abandonné ou ayant été déclaré hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs afin de la retirer du classement final. S'il ne peut pas regagner par ses propres moyens un ravitaillement, il sera pris en charge par une équipe de secours (secouristes ou médecins).

Un numéro de contact d'urgence est imprimé sur le dossard et devra être utilisé en cas d'abandon.

**Article 10 – Matériel obligatoire et conseillé**

Les participants de la XTERRA TRANSTAHITIENNE RUN & BIKE devront obligatoirement avoir :

Un casque à coque rigide muni de sangles jugulaires **pour les deux équipiers OBLIGATOIRE**

Un dossard par équipier accroché à l'avant du corps. Tous les dossards doivent être conservés de cette façon tout au long de la course.

Une gourde ou récipient contenant au moins 1 litre de boisson (2 L sont fortement conseillés). Un contrôle obligatoire aura lieu lors du pointage avant le départ.

Une couverture de survie pour l'équipe

Un sifflet (souvent intégré sur les camel back) pour l'équipe

MARAMA NUI
ATU I AVEI
POWERADE ROTUI TOUT LE PLAISIR DU FRUIT Tahiti

Matériel conseillé
Un gobelet réutilisable pour les ravitaillements (aucun gobelet ne sera présent sur les stands de ravitaillement).
Une gourde ou récipient contenant au moins 2 litres de boisson.
Des gants
Un kit de dépannage
Des équipements de protection (Protection rigides genoux, coudes, dos, paire de lunettes)
Un dispositif d'éclairage pour le passage du tunnel.
Un téléphone portable
De la nourriture

**Article 11 – Ravitaillement et drop zones**

**RAVITAILLEMENTS**

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée (eau, boisson sucrée, boisson énergisante, fruits et collation). Il appartiendra à chaque concurrent d'avoir sa propre réserve en apports énergétiques s'il le souhaite, avec un minimum de 1 L de boisson durant la course.

Plusieurs ravitaillements seront déployés le long du parcours (avec des boissons et des aliments sucrés et salés selon les postes).

IMPORTANT (dans le cadre de notre volonté à éliminer toute pollution) :
Sur les ravitaillements hors arrivée, aucun gobelet plastique ou carton ne vous sera proposé. Un gobelet réutilisable ou votre réserve d'eau sont nécessaires et vous serviront de récipient pour vous désaltérer à chaque ravitaillement. La réserve d'eau fait partie du matériel obligatoire.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours nourriture / eau / matériel / chaussures… ou de se faire ravitailler par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (stands de ravitaillement compris).

**DROP ZONES**

Des drops zones seront installées au niveau des postes de ravitaillements. Vous pourrez jeter vos détritus plastiques, gels, … uniquement dans ces zones dédiées pour préserver notre belle nature.

Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritus sur le parcours sera disqualifié.

**Article 12 - Assurances**

Les organisateurs sont assurés par la société Générali police n° 58228666D pour les risques civils mais déclinent toute autre responsabilité.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

MARAMA NUI
ATU I AVEI
POWERADE ROTUI TOUT LE PLAISIR DU FRUIT Tahiti

L'association VSOP XO et la société FENUA EVENTS conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera responsable en cas d'accident subi ou provoqué. Le club organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

**Article 13 – Sécurité / Assistance**

L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation (numéro de téléphone sur le dossard). Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course à tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

En cas d'abandon de sa propre initiative, l'équipe doit prévenir un poste de contrôle. Si une équipe décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Une équipe médicale sera présente au départ et à l'arrivée de la course.

**Article 14 - Réclamation**

Les réclamations de toute nature doivent être présentées au plus tard dans l'heure d'arrivée par la personne qui la formule. Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée par le contestataire après dépôt d'une caution de 10 000 Fcp, En raison de la nature du parcours, il n'est pas toujours possible de voir les infractions. Dans tous les cas, il y aura besoin de vérifier l'infraction. Les officiels ne seront pas entraînés dans une argumentation basée sur « l'ouï-dire ». Si la réclamation est retenue, la somme sera remise au plaignant ; dans le cas contraire elle sera conservée par le VSOP XO pour le développement du sport à Moorea.

**Article 15 - Pénalités**

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon en vigueur. L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la F.T.TRI (voir la réglementation sur le site FTTRI).

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

MARAMA NUI
ATU I AVEI
POWERADE
ROTUI
TOUT LE PLAISIR DU FRUIT Tahiti

- Non-respect du parcours = > mis hors course
- Dossard non-porté = > refus de départ et mis hors course
- Comportement antisportif ou l'utilisation d'un langage déplacé = > mis hors course
- Assistance extérieure = > mis hors course
- Tout accompagnement d'une équipe par un vélo, y compris le passage de la ligne d'arrivée = > mis hors course et disqualification.
- Abandon de matériel ou déchets (gels, barres,) => mis hors course et disqualification pour les futures épreuves organisées par le club VSOP XO et la société FENUA EVENTS.

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

**Article 16 – Récompenses**

Le comité organisateur fixe les podiums suivants :

Les 3 premiers duo homme, femme et mixte recevront un trophée.

Des prize money seront remis au :
- 1er Duo homme / femme / mixte : 50.000 F
- 2e Duo homme / femme / mixte : 25.000 F
- 3e Duo homme / femme / mixte : 10.000 F

Les lauréats s'engagent à être présents lors des remises des prix, qui se tiendront :
- le samedi 30 août à **16h00 au terrain de football de Papenoo, Tahiti.**

En cas d'absence ou de retard, les récompenses en nature seront offertes en dons aux associations participants à l'évènement. En cas d'absence ou de retard, les récompenses en numéraires seront offertes en dons aux associations participants à l'évènement.

**Article 17 – Disposition générales**

Tout compétiteur qui participe à cette compétition est censé connaître le présent règlement et tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription. Le règlement et tous les détails de la course sont disponibles sur le site www.xterraplanet.com. Dans le cas d'un jugement dont le contenu n'est pas couvert dans le règlement ou par les réglementations de la fédération, la décision du Directeur général de la course sera finale.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant l'épreuve. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli. En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendant de la volonté de

MARAMA NUI
ATU I AVEI
POWERADE ROTUI TOUT LE PLAISIR DU FRUIT Tahiti

l'organisateur (conditions météorologiques, pandémie, décision des autorités administratives), aucun remboursement ne pourra être effectué.

**DROIT A L'IMAGE :**

En s'inscrivant, le participant autorise le VSOP XO et FENUA EVENTS à utiliser les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. Dans le cas contraire, le participant doit en informer par écrit l'organisation. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord du VSOP XO et FENUA EVENTS.

La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos évènements sont une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchet volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à un futur évènement organisé par le club VSOP XO.

**Article 18 - Partenaires**

Le VSOP XO et la société FENUA EVENTS remercie chaleureusement l'ensemble de ses partenaires. Grâce à eux, nous pouvons organiser cette magnifique course emblématique sur l'île de TAHITI. Mauruuru roa.

**Article 19 : Taho'e Challenge – 3e Epreuve**

La XTERRA TRANSTAHITIENNE TRAIL RUN et le XTERRA TRANSTAHITIENNE RUN & BIKE sont toutes deux **intégrées au Tahoe Challenge 2025**.

1. **Attribution des Points**

Les points seront attribués selon les modalités suivantes sur les épreuves **RUN & BIKE et TRAIL**

- Participation : Chaque athlète inscrit et ayant terminé une course marque **1 point par événement.**
- Résultats : Des points supplémentaires seront attribués en fonction des performances, selon le classement dans chaque course :

| **Classement** | **Points** |
|---|---|
| 1er | 10 points |
| 2e | 8 points |
| 3e | 6 points |
| 4e à 10e | 4 points |
| 11e à 20e | 2 points |
| Au-delà de la 20e place | 1 point (réservé aux finisseurs) |

2. **Points supplémentaires en fonction de la difficulté de l'épreuve**

Pour refléter le niveau de difficulté des différentes distances du XTERRA Tahiti Trail Run, des points supplémentaires sont attribués comme suit :

| **Epreuves** | **Points supplémentaires** |
|---|---|
| RUN & BIKE | 20 points |
| TRAIL | 10 points |

*(Les points bonus sont réservés aux finisseurs.)*

3. **Classement et Récompenses**

À la fin de l'année, un classement général sera établi en fonction du nombre total de points accumulés par chaque athlète. Les trois premiers du classement seront récompensés par des prix qui seront annoncés lors du dernier événement de l'année.

4. **Tirage au Sort**

Tous les athlètes ayant participé à l'ensemble des quatre événements sportifs de l'année, quel que soit leur classement, seront automatiquement inscrits à un tirage au sort. Ce tirage aura lieu lors du bal de fin

d’année, en présence d’un huissier de justice. Plusieurs prix spéciaux seront attribués aux gagnants, désignés par tirage au sort.

5. **Conditions de Participation**

Pour être éligible au classement du Taho’e Challenge ou au tirage au sort, chaque athlète doit être inscrit à chacune des quatre manifestations sportives de l’année ;

Chaque athlète doit terminer chaque course. Toute non-participation ou abandon entraîne l’élimination du challenge.

6. **Prochain rendez-vous sportif : le XTERRA Triathlon**

La quatrième étape du Taho’e Challenge se déroulera à Tahiti avec la XTERRA Triathlon, prévu les 18 et 19 octobre 2025.

XTERRA

TAHITI MOOREA